



## **Votre conseil municipal vous informe**

### **Des séances du Conseil à huis clos et plusieurs sujets d'intérêt**

#### **LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL À HUIS CLOS ET DIFFUSÉES SUR NOTRE PAGE FACEBOOK**

Dans le contexte de la Pandémie, le Conseil municipal tient ses séances ordinaires ou extraordinaires à huis clos. Toutefois, les rencontres sont enregistrées et ces enregistrements sont mis à la disponibilité des citoyens sur notre page Facebook via notre site web.

Le 15 mars dernier, la ministre de la Santé et des Services sociaux a émis un arrêté ministériel (arrêté 2020-004) qui précise les règles sur la tenue des séances du Conseil. *Les conseils municipaux sont autorisés à siéger à huis clos et les membres du Conseil sont autorisés à voter à une séance par tout moyen de communication.*

Le 26 avril dernier, la ministre de la Santé et des Services sociaux a émis un nouvel arrêté ministériel (arrêté 2020-029) qui précise de nouvelles règles sur la tenue des séances du Conseil. *Qu'une séance du Conseil qui a lieu en personne puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ; lorsque la Loi prévoit qu'une telle séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.*

#### **PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE**

Toutes les municipalités du Québec devaient se doter d'un Plan de sécurité civile afin de se prémunir contre tous types de sinistres. Cette obligation est stipulée dans la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3).

Lors du dernier Conseil municipal tenu le 4 mai dernier, le Conseil a adopté ce Plan de sécurité civile. Celui-ci prévoit des actions dans le cas d'un sinistre majeur.

Sur le plan des expériences vécues à Saint-Pacôme, le débordement de la rivière Ouelle a déjà causé d'importants dommages à la municipalité dans le passé. En ce qui concerne les risques d'incendie, notons la proximité de plusieurs bâtiments au centre de la municipalité.

D'autre part, la municipalité de Saint-Pacôme est traversée par l'autoroute 20 et par un chemin de fer exploité par le CN. Ces deux voies de transport sont d'une importance capitale pour la circulation des marchandises dans l'est du Canada. En ce qui concerne la voie ferrée, elle présente à elle seule un lien unique avec le plus important port de l'est du Canada soit celui d'Halifax. Au quotidien, des marchandises dangereuses sont transportées par route et par chemin de fer. En soit, la présence de ces deux voies prioritaires de circulation non loin de la municipalité représente un facteur de risque non négligeable. Toutefois, dans ces deux cas, un incident sur l'une ou l'autre de ces deux structures de transport entraînerait l'implication de ressources externes bien préparées dans le domaine.

Avec ce Plan de sécurité civile, la municipalité de Saint-Pacôme a pris les mesures pour se mobiliser si un tel événement survenait. Le Plan de sécurité civile est disponible sur demande au bureau de la municipalité.

### **PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE**

Le Conseil municipal a déposé une demande d'aide financière auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité.

Saint-Pacôme est approvisionné en eau potable par 4 puits souterrains. L'étude vise à évaluer si ces puits sont vulnérables par la contamination de l'environnement avoisinant et par la capacité de ces puits à fournir l'eau requise pour nos besoins.

Les coûts de l'étude sont évalués à 31 000 \$ dont la subvention attendue serait de l'ordre de 22 500 \$. Dossier à suivre.

### **DÉTÉRIORATION DE LA CHAUSSÉE DU BOULEVARD BÉGIN**

Le Conseil municipal a fait parvenir une demande auprès de la responsable locale du ministère des Transports afin que soit mise en œuvre une réfection durable de la partie du boulevard Bégin, notamment entre le pont qui enjambe la rivière Ouelle et le cinéma Louise.

Le Conseil demande un resurfaçage dans les plus brefs délais et que ce boulevard sous la juridiction du ministère des Transports soit maintenu en excellent état en tout temps.

### **DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Le prochain Conseil municipal se tiendra le lundi 1<sup>er</sup> juin à 19 h 30. Si l'arrêté ministériel est levé, la réunion sera publique sinon, la séance sera tenue à huis clos et enregistrée.

**13 MAI 2020**